

Réunion du conseil municipal / Compte-rendu
Lundi 03 novembre 2025
20h00 – Salle du Conseil de la Mairie

Présents :	BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, COUTURIER Alban, FERLET Dominique, FROMENTOUX Cyril, MICHA Abigaël, CUSIN Cécile,
Pouvoirs :	De JACOLIN Jocelyne à PELLET Valérie,
Absents / Excusés :	CLOPET Sylvain, DOUCELIN Romain, FERRARO Cindy, GARNIER Vincent, PRIEUR DREVON Elise,
Secrétaire de séance :	PELLET Valérie
Prise de notes par :	TEODORI Dorine

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025
- 2 – Point sur les travaux en cours
- 3 – Validation des réponses au commissaire enquêteur pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 4 – Urbanisme
- 5 – Délibérations :
 - Rapport de l'eau et assainissement - 2024
 - Ouverture des crédits – année 2026, restes à réaliser 2025
- 6 – Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025

Approuvé à l'unanimité

2) Point sur les travaux en cours

▪ **VOIRIE**

-L'entreprise CRETINON a terminé l'élagage sur la commune.

-Chemin de La Sordelle : les travaux de reprise des réseaux d'eau usées ont débuté le 22/10 semaine dernière l'entreprise GACHET TP était en congés mais le chantier a repris aujourd'hui le 03/11.

-L'entreprise EIFFAGE va reprendre les trottoirs de la RD 1085 en enrobé (travaux initialement prévus en juin) entre le feu tricolore jusqu'au pont de l'Agny (côté gauche en allant sur Bourgoin-Jallieu).

▪ **SALLE POLYVALENTE**

Travaux de rénovation thermique :

IPM 38 a réceptionné le vernis mais surprise au niveau de l'aspect, après échange avec le fournisseur, la solution nécessite d'être travaillée avant d'être appliquée sur le support. La prochaine étape sera l'installation des plinthes et cornières dans la salle.

GAILLARD ELECTRICITE va intervenir pour les travaux électriques en fin de semaine.

Concernant la fin du chantier, il reste encore à réaliser le nettoyage, la réception est prévue le 07 novembre après-midi (15h).

Travaux chaufferie bois :

EXILEN a effectué les piquages pour se raccorder aux réseaux existants du local de chauffage du groupe scolaire et du chauffage de la salle polyvalente.

GUTTIN VESIN a réalisé la mise en place du réseau de chaleur entre la future chaufferie et la chaufferie du groupe scolaire.

FUZIER-LAMBERT commence la réalisation du bloc chaufferie début de semaine prochaine.

Il y a eu également le changement d'une porte à la salle polyvalente suite à une intrusion, le réparateur est intervenu la semaine dernière, mais le technicien en remontant la porte a changé le sens d'ouverture, de plus il existe un problème lors de la fermeture.

→ Mail ce jour pour signaler les désagréments et demander la reprise.

▪ EGLISE

Concernant l'Eglise d'Eclose, (en conflit avec l'assurance) Groupama a enfin apporté une réponse au courrier de la mairie, l'assurance indique que les dégâts ne sont pas pris en charge (car ils considèrent que l'eau s'est infiltrée au fil du temps).

Le Maire a transmis cette réponse au service juridique de la CAPI, qui encourage la collectivité à contester de nouveau cette décision, la mairie aurait la possibilité de se présenter auprès d'un médiateur des assurances.

▪ CIMETIERE

Les travaux de reprise des concessions dans le cimetière de Badinières sont terminés, reste à faire une réception.

Mise en place depuis ce week-end d'une signalétique indiquant « l'ossuaire » et les « points de déchets » dans les deux cimetières, le matériel a été commandé auprès de l'IMPRIMERIE CUSIN.

▪ DIVERS

- NETTO : la vente de la parcelle qui sert actuellement de parking à l'enseigne n'est pas encore signée à ce jour.

- Le remplacement des vitres cassées au groupe scolaire et à la salle polyvalente a été fait.

- Broyage des apports végétaux : réalisé par l'entreprise l'ARBORISTE DU DAUPHINE le 23/10 : gros volume à broyer.

Vigilance sur l'accès libre car les dépôts ne sont pas conformes (nature des végétaux, forme du dépôt, etc..), en conclusion faire des permanences pour qu'une personne soit présente pour surveiller les dépôts.

La mise à disposition du broyat aux habitants est prévue le samedi 9/11 de 9h à 16h.

3) Validation des réponses au commissaire enquêteur pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

7 réserves de l'Etat :

1. Consommation des espaces naturels.

2. Capacités de construction.

3. Débloquer le foncier avant d'opérer l'OAP 1.

Vérifier les détails de chaque OAP, pour que l'OAP 4 soit la priorité en parallèle de l'OAP 1.

4. Identification des bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination dans la zone A.

5. Argumentaire de NATRAN pour la prestation de canalisation de gaz par des servitudes.

6. Règles relatives sur le stationnement des vélos.

7. Prise en compte du risque sanitaire pour le moustique tigre.

CDPNAF même réserve sur la priorisation de l'OAP 1.

Abaissement de la taille de la construction de piscines en zones A et N.

Avis favorable du CRPF pour les espaces boisés classés.

Réserve de la CLE (Commission Locale de l'Eau) par protection des ressources en eau et la surveillance des nappes.

Remarque du Département sur l'accès de quelque zones constructibles.

Remarque du SCOT sur le nombre de logements (comptabilisation des maisons sur 14 année à partir de 2021).

Mémoire en réponse fourni par Nathalie PONT, validé par les conseillers municipaux.

4) Urbanisme

Déclarations préalables

MALAIN Bruno – DP 038 152 25 10057 déposée le 16/10/2025 – 124 Route de Saint-Jean- de- Bournay – C 639 – Changement des fenêtres avec volets roulants sur la façade Sud -> accordée

BERTHIER Gilles – DP 038 152 25 10058 déposée le 27/10/2025 – 900 Route des Planches – A 0584 – Installation de 6 panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud -> accordée

DEMOUX Michel – DP 038 152 25 10059 déposée le 28/10/2025 – 2570 RD 1085 – C 0651 – Changement de 5 fenêtres PVC blanc avec des volets roulants électriques sur les façades Nord, Est et Sud -> accordée

MAGAT Benoit – DP 038 152 25 10060 déposée le 31/10/2025 – 195 Route de Tramolé – 024 AB 285 – Changement des menuiseries en PVC blanc avec des volets roulants intégrés. Installation d'une baie vitrée façade Sud, d'une porte fenêtre façade Ouest et création de 2 fenêtres de toit côté Est et Ouest de la toiture -> voir si la surface des velux est en plus.

ROUSSEL Kévin – DP 038 152 25 10061 déposée le 03/11/2025 – 16 Impasse des Lauriers – C 126 – Installation de 6 panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'abri bois -> accordée

5) Délibérations

Délibération n°25/11.03/39 – Rapport de l'eau et assainissement – 2024

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (C.A.P.I.) a été créée le 15 février 2007. Elle a pris à cette date les compétences « eau potable » et « assainissement » ;

Vu l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

Vu le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la C.A.P.I. pour l'exercice 2024 ;

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée,

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et d'adoption sont fixées par les articles D.2224-1 à D.2224-5 du même code.

Au terme de l'article D.2224-1, il appartient aux représentants des communes de présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport en question.

Ce rapport donne en particulier une vue globale sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2024.

Le Maire Alain BERGER a procédé au rapport au travers d'un certain nombre de « slides » sur les principales caractéristiques du service de l'eau potable et du service de collecte et de traitement des eaux usées sur le territoire.

Une présentation détaillée du prix de l'eau et de l'assainissement a en particulier été réalisée ; les grandes orientations ont été également évoquées avec les élus.

Il a notamment été rappelé que l'adaptation de la gestion de la ressource et des services de l'eau et de l'assainissement est nécessaire face au changement climatique et la multiplication des années atypiques.

Pour mémoire également, il a été rappelé que nous sommes sur une période de lissage du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (C.A.P.I.), ceci afin d'arriver à un prix uniforme de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

➤ DE PRENDRE acte de la présentation de ce rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2024,

➤ D'AUTORISER, Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°25/11.03/40 – Ouverture des crédits – année 2026, restes à réaliser 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Monsieur Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

De mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente soit un montant total de 931 520.31 €.

De liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

- un montant de 12 500 € au chapitre 20 (études),
- un montant de 286 385.50 € au chapitre 21 (investissement),
- un montant de 160 000 € au chapitre 23 (projets en cours).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

➤ D'AUTORISER, Monsieur Le Maire à mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente soit un montant total de 931 520.31 €.

➤ D'AUTORISER, Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

- un montant de 12 500 € au chapitre 20 (études),
- un montant de 286 385.50 € au chapitre 21 (investissement),
- un montant de 160 000 € au chapitre 23 (projets en cours).

➤ D'AUTORISER, Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

6) Questions diverses

- Le candélabre Chemin du Châtelard n'est toujours pas remplacé depuis 1 an.
- 11 Novembre : cérémonie aux monuments aux morts à 11 heures à Badinières puis à Eclose dans la foulée.

La séance est levée à 23h10